

## Message aux membres des sections du comité national

Octobre 2018

Vous êtes réunis pour examiner les demandes de promotions aux grades de DR1, DRCE1 et DRCE2. Je veux attirer votre attention sur le fait que si 34,1 % des scientifiques permanents employés du CNRS sont des femmes, ce taux descend à 25,9% chez les DR1, 20,9 % chez les DRCE1 et 8,2 % chez les DRCE2.

Cette situation n'est plus acceptable. Aucune chercheuse n'a été recrutée au CNRS car c'était une femme, mais parce que c'était une personnalité scientifique prometteuse ayant réussi un concours difficile et très sélectif pour entrer au CNRS. Il n'y a donc aucune raison que l'établissement ne soit pas en mesure d'assurer à ses chercheuses des carrières comparables à celles de leurs homologues masculins, recrutés sur les mêmes concours avec les mêmes critères d'excellente scientifique.

Il est d'usage de rapprocher au niveau de chaque institut, voire de chaque section, le pourcentage de femmes proposées pour une promotion et celui des femmes candidates. Ce calcul. Cette approche n'est pas satisfaisante car elle ne tient pas compte de l'autocensure beaucoup plus forte, de manière générale, chez les chercheuses que chez les chercheurs.

Je souhaite donc que le CNRS se donne désormais comme objectif de promouvoir chaque année un pourcentage de femmes correspondant, dans chaque institut, à la proportion de femmes promouvables. Il est trop tard cette année mais il conviendra dès la prochaine campagne que soient encouragées les candidatures féminines à une promotion, que ce soit par les instituts et les sections.

Si cet objectif ne pouvait être atteint, il serait difficile pour le CNRS de prononcer des promotions qui auraient pour effet de maintenir ou d'accroître les inégalités entre les sexes. Notre vigilance collective doit nous permettre de ne pas nous placer dans une telle situation.

Antoine Petit

=====

Antoine Petit

CNRS

Président - Directeur général